

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 4 - 6 février 1998

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS APPROUVÉS

Point 9 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/98/9/5
2 décembre 1997
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET SÉNÉGAL 3867.01

Programme de travaux publics et d'assainissement

Coût total des produits alimentaires	2 291 500 dollars
Coût total pour le PAM	3 603 922 dollars
Date de l'approbation par le CPA	12 janvier 1994
Date de la signature du plan d'opérations	8 septembre 1994
Date de l'acceptation de la lettre de démarrage	18 novembre 1994
Date de la première distribution	Février 1995
Durée de l'aide du PAM	Quatre ans
Durée du projet au 30 juin 1997	Deux ans et quatre mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 6513-2201

Chef de Section, OSA-3: O. Sarroca tel.: 6513-2505

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



BUT DU PROJET ET DE L'AIDE DU PAM

1. L'objectif à long terme est d'améliorer les conditions de vie des populations des villes ciblées.
2. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants:
 - a) organisation d'un système efficace de ramassage, d'évacuation et de traitement des déchets ménagers urbains, recourant le plus possible à des opérations manuelles et des équipements mécanisés adaptés;
 - b) remise en état des réseaux d'évacuation des eaux de pluie;
 - c) création d'emplois temporaires pour les jeunes chômeurs, organisés en groupements d'intérêt économique (GIE) ou en mouvements associatifs.

MISE EN OEUVRE

3. Le projet est placé sous la tutelle de la Primature et exécuté par l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP)¹. Il existe au niveau national un comité de suivi présidé par le représentant du gouvernement et, au niveau régional, un comité technique de coordination présidé par le gouverneur. Le suivi de chaque activité est assuré par des maîtres d'oeuvres contractuels. Les services de l'Etat, présents au niveau de chaque commune, fournissent l'appui technique nécessaire.
4. Les bénéficiaires sont des jeunes chômeurs, hommes et femmes, qui pour avoir le droit de participer au projet, doivent être organisés en groupes; la participation à titre individuel n'est pas admise. Les groupes peuvent s'organiser autour de structures déjà existantes et reconnues au niveau local (groupements d'intérêt économique ou mouvements associatifs). La sélection des groupes est faite par l'AGETIP et non pas par la mairie, sur la base de plusieurs critères, tels que la résidence dans le quartier où vont se dérouler les travaux, le niveau de pauvreté ou l'absence d'autres sources importantes de revenus, la participation des femmes dans le groupe et la motivation des membres. Pour 20 jours de travail par mois, chaque bénéficiaire reçoit une ration composée de: 50 kilogrammes de mil, trois kilogrammes de poisson en boîte et 1,5 kilogramme d'huile végétale, plus un complément salarial de 10 000 FCFA, fourni par l'AGETIP et la mairie.

Logistique

5. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) est responsable de la réception, du transport et du stockage de l'aide alimentaire au Sénégal. Il dispose de 23 véhicules et d'une capacité d'entreposage de 84 000 tonnes, répartie sur plusieurs entrepôts implantés dans la plupart des régions du pays.
6. Le plan d'opérations prévoyait le remboursement des dépenses engagées par le gouvernement pour le transport intérieur, l'entreposage et la manutention durant la première année, jusqu'à concurrence de 50 pour cent des dépenses totales.

¹ Agence créée en 1989 par le Ministère du plan et de la coopération chargée de créer des emplois temporaires et durables en zone urbaine et d'exécuter des travaux dont le résultat est jugé socialement utile. Elle est financée par la Banque mondiale.



Points de distribution et couverture géographique

7. Le projet mène ses activités dans les quartiers défavorisés de 12 communes urbaines (correspondant aux huit principales villes du pays, y compris quatre mairies de Dakar et sa banlieue), dont les critères de sélection sont: le degré d'insalubrité, le taux de chômage, la participation financière des mairies, l'existence d'infrastructures du CSA et de l'AGETIP et les possibilités de synergie avec des programmes financés par d'autres bailleurs de fonds.

GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

8. Le PAM a engagé au titre de ce projet 8 273 tonnes de vivres (7 590 tonnes de mil, 455 tonnes de poisson en boîte et 228 tonnes d'huile végétale). Au 30 juin 1997, 2 565 tonnes de vivres avaient été distribuées aux bénéficiaires, soit 53 pour cent de l'objectif de distribution pour la période concernée. Ce taux d'utilisation s'explique d'une part, par l'existence d'un reliquat de stocks de la phase pilote, qui a été ajouté à l'engagement actuel, et d'autre part, par le nombre réduit des bénéficiaires par rapport aux objectifs du projet.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

9. Un coordonateur du projet et une équipe technique de trois personnes assurent la gestion du projet et la soumission des rapports d'activités trimestriels au PAM. Dans chaque commune ciblée, l'AGETIP dispose de bureaux de liaison qui, sous la direction de maîtres d'oeuvres contractuels, supervisent les activités sur le terrain.
10. Le CSA a assuré le transport intérieur, l'entreposage, la manutention et la distribution des vivres conformément au plan d'opérations et au plan de distribution préalablement établi par l'AGETIP et le PAM.
11. Le problème majeur concernant la contribution du gouvernement est la non-disposition de fonds destinés à la rémunération partielle en espèces des participants. L'AGETIP prend en charge dans chaque commune les 50 premiers travailleurs. La mairie doit, pour sa part, dégager 10 000 FCFA mensuels pour chaque participant supplémentaire inscrit, et verser le montant correspondant à l'AGETIP, qui se charge du paiement aux volontaires. Jusqu'à présent, cinq communes n'ont pas honoré leurs engagements financiers.

AIDE EXTERIEURE

12. Compte tenu du problème soulevé au paragraphe précédent, le Fonds européen de développement (FED) a financé, dans quatre villes, le complément salarial d'un effectif de 250 travailleurs par ville, parant ainsi à l'effort demandé à ces communes. Cette intervention, de 12 mois, s'est terminée fin 1996/début 1997 et n'a pu être prolongée.
13. Le Gouvernement néerlandais a mis en 1996 à la disposition du projet un lot important d'articles non alimentaires et d'équipements divers, pour une valeur totale de 219 000 dollars E.-U.



EVALUATION

14. Au 30 juin 1997, le projet avait atteint les résultats suivants:

Activités	Objectifs prévus au plan d'opérations	Objectifs au 30/6/97	Résultats	Pourcentage de réalisations
Ramassage des ordures	692 000 l	403 667 m	304 175 m	75
Curage des caniveaux	268 000 l	156 333 m	218 480 m	140
Production de compost	346 000 l	201 833 m	115 m ³	phase expérimentale
Désensablement	non prévu	1 425 0l	1 325 3 ⁴	93

15. Les activités de désensablement des rues ont été introduites à la demande des autorités municipales. La production du compost est en phase expérimentale dans trois communes. Les objectifs du projet concernant cette activité semblent trop ambitieux et devront être révisés. Ils n'ont pas tenu compte de certaines contraintes, telles que l'approvisionnement en eau, la formation nécessaire pour maîtriser les techniques de production et les débouchés sur le marché.
16. Les vivres ont été utilisés de la manière suivante: 57 pour cent pour le ramassage des ordures, 33 pour cent pour le désensablement, huit pour cent pour le nettoyage des caniveaux et deux pour cent pour la production de compost.
17. Le projet a contribué à améliorer la salubrité et l'hygiène dans les quartiers défavorisés des grandes villes, qui normalement connaissent des problèmes d'environnement aigus. Ces activités pourraient avoir un impact plus important si les déchets étaient plus systématiquement évacués vers les décharges; malheureusement, les services municipaux manquent trop souvent de moyens de transport.
18. Les demandes d'emploi sont supérieures aux places disponibles. Pour permettre un accès équitable à un maximum de personnes et d'associations, l'AGETIP recrute des groupements en rotation tous les deux mois, de sorte que si un groupe est recruté une seconde fois, il doit être composé de bénéficiaires qui n'ont pas encore participé au projet.
19. Le projet prévoyait le recrutement de 3 165 travailleurs par mois (c'est-à-dire, 264 par commune). Durant le deuxième trimestre de 1997, 1 475 personnes par mois ont été recrutées, soit 47 pour cent de l'objectif. Depuis le début du projet, la moyenne est de 1 503 travailleurs par mois. Comme chaque volontaire ne peut travailler pendant plus de deux mois, le nombre total de travailleurs engagés au 30 juin 1997, peut être estimé à 21 000.



20. La faiblesse relative de la capacité du projet de créer des emplois permanents est due essentiellement au non-respect par certaines communes de leurs engagements financiers. Le versement effectif de cette contribution est une condition préalable à la mise à disposition des rations alimentaires. En même temps, les fluctuations des recettes communales et le fait que les activités génératrices de revenus sont limitées, font que certaines villes éprouvent des difficultés à fournir les contributions nécessaires. L'Union européenne ayant mis un terme à son aide, l'effectif des bénéficiaires a diminué de 30 à 80 pour cent, selon les communes. Par contre, il ne semble pas justifié de penser que la valeur totale du transfert de ressources (ration plus salaire) au bénéficiaire, n'est pas suffisamment incitative, puisque les demandes d'enregistrement ont été toujours supérieures à la capacité d'embauche. De plus, il faut noter que la rémunération mensuelle des participants, d'une valeur de 30 000 FCFA, représente 63 pour cent du salaire minimum (SMIG), qui est de 47 689 FCFA.
21. Sur le total des fonds versés aux travailleurs comme complément salarial, 42 pour cent ont été pris en charge par l'Union européenne, 35 pour cent par l'AGETIP et 23 pour cent par les communes.
22. Pendant le mois de mars 1997, le PAM et l'AGETIP ont organisé une série de réunions avec tous les maires des villes participant au projet, et avec ceux qui ont souhaité y assister, pour les engager à respecter leurs obligations financières. Suite à ces réunions, au 30 juin 1997, la valeur des contributions de contrepartie versées ou en cours, avait augmenté de 37 pour cent.
23. Sur la base du nombre des travailleurs recrutés mensuellement, la participation des femmes au projet est passée de 24 pour cent au démarrage du projet, à 38,5 pour cent au premier semestre de 1997, atteignant ainsi l'objectif visé par le plan d'opérations. Cela a été possible grâce au travail de sensibilisation effectué par l'AGETIP et le PAM.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

24. Malgré l'insuffisance des contributions financières des communes, le projet a quand même généré un nombre - limité - d'emplois, et amélioré les conditions d'hygiène des quartiers en mobilisant un nombre important des femmes.
25. Les efforts déployés par le PAM et l'AGETIP pour obtenir les contributions financières nécessaires seront poursuivis auprès des communes et d'autres bailleurs de fonds. Le processus d'identification de nouvelles villes pouvant éventuellement être intégrées dans le projet sera poursuivi. Par ailleurs, les fonds disponibles pour le S&E (20 000 dollars), seront utilisés pour améliorer le système de contrôle du nombre total de participants, pour analyser les effets du projet sur les bénéficiaires, et particulièrement sur les femmes, ainsi que pour renforcer le volet Information-Education-Communication destiné aux populations des quartiers pauvres en ce qui concerne les questions d'assainissement.

